



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Digitalisation

Réponse du Ministre de la Digitalisation, du Ministre des Communications et des Médias et du Ministre de la Fonction publique à la question parlementaire n° 7735 du 9 mars 2023 de Monsieur le Député Dan Biancalana et de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo.

Au niveau européen, les Etats membres font leurs analyses individuellement. Le Gouvernement luxembourgeois a sollicité de la part de la Commission européenne des informations supplémentaires concernant les raisons sur lesquelles la Commission a basé sa décision de suspendre l'utilisation de TikTok sur les appareils de son personnel. Plusieurs Etats membres se sont joints à cet appel adressé à la Commission.

A ce stade, le Gouvernement continue à suivre de près les réflexions et inquiétudes en matière de sécurité des données au sujet de l'application Tiktok.

En ce qui concerne les appareils professionnels, le Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat ainsi que la Charte de bonne conduite en matière de sécurité de l'information numérique de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) ne recommande l'utilisation de services en ligne commerciaux qu'avec précaution et retenue.

Luxembourg, le 27 mars 2023

Le Ministre de la Digitalisation

(s.) Xavier Bettel